



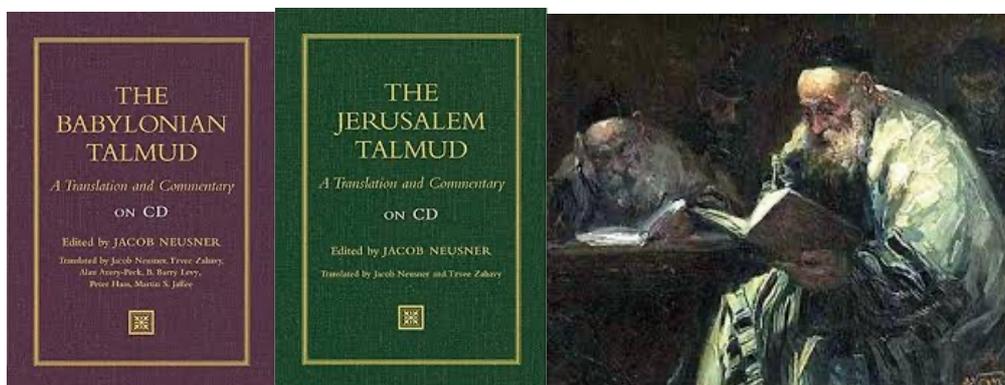
## Le Talmud révélé. Voici comment les juifs doivent traiter les Goyim

*Dans une suite d'articles, nous avons examiné quelques écrits explicitement racistes et haineux du Talmud (voir ci-dessous). Il paraît qu'en Occident, il y a des lois et des discours enflammés contre le racisme et la haine, ce qui est tout à fait louable. Sauf que le livre le plus raciste qui soit, qui prône une haine implacable envers tous ceux qui ne sont pas juifs, le Talmud, n'est interdit nulle part. Pourquoi ? Est-ce encore et toujours les "deux poids deux mesures" ?*

*L'explication la plus plausible est que les Talmudistes sont au sommet du pouvoir dans les principaux pays occidentaux (USA, Canada, GB, France, Allemagne,...) et en Russie.*

### Le Talmud est le deuxième livre saint du judaïsme après la Bible.

Il s'agit d'une œuvre encyclopédique dont l'élaboration a duré depuis le début de l'ère chrétienne jusqu'au Ve siècle environ. Comme toute loi écrite a besoin d'être constamment réactualisée, on dit que la Torah constitue la loi écrite, tandis que le Talmud constitue la loi orale. Et en effet, durant des siècles, ces commentaires sur la Torah écrite ont été transmis oralement. C'est assez tardivement, donc, qu'on s'est mis à écrire ces enseignements. Le Talmud se réclame de Moïse, comme la Torah. Les commentateurs juifs affirment que sur le Sinaï, Moïse reçut de Dieu la Torah écrite avec son explication orale, à savoir le Talmud. Le Talmud se présente donc comme une gigantesque table ronde, on a envie de dire un immense concile, à laquelle des centaines de sages et de disciples auraient participé au long des siècles. Malgré la grande diversité des opinions exprimées, l'ensemble donne une impression d'unité et de vie intenses.



### La formation du Talmud

Le Talmud est formé de deux grands corpus anciens: d'abord **la Mishna**, datant des IIe et IIIe siècles, rédigée en hébreu, qui se présente comme un traité juridique, une synthèse touchant tous les domaines de la vie, divisés en six livres:

- 1) **Zéraïm** (lois sur la vie agricole et droits des pauvres) ;
- 2) **Moéd** (lois sur le sabbat et le calendrier) ;
- 3) **Nashim** (lois sur la vie conjugale et familiale) ;
- 4) **Nezikim** (droit civil et pénal, relations sociales) ;
- 5) **Kodashim** (lois relatives au culte au temple de Jérusalem) ;
- 6) **Taharot** (prescriptions relatives à la pureté).



# SHIVAYA INFO



Ces enseignements de la Mishna seront par la suite discutés, remis en cause et complétés par les maîtres. Cela donnera **la Gemara**, terme signifiant « complément », rédigée en hébreu et en araméen.

Le Talmud se présente donc sous la forme de **63 traités**, répartis le plus souvent en une vingtaine de volumes, comportant en tout autour de 6000 pages. La plupart des éditions modernes ajoute encore les commentaires de **Rashi** (à savoir Rabbi Shlomo Yitzhaki, 1040-1105), mais aussi de bien d'autres. La disposition d'une page du Talmud est remarquable: le texte biblique est au centre, en hébreu plus gros. Juste en dessous se trouvent la Mishna et la Gemara. Tout autour, les divers commentaires sont imprimés en caractère plus petit.

Du fait que deux centres intellectuels se sont livrés au même travail de synthèse et de commentaire, **on distingue deux Talmuds: celui de Babylone et celui de Jérusalem**. Le Talmud de Babylone est trois fois plus volumineux que celui de Jérusalem et jouit d'une plus grande autorité dans le judaïsme. Normalement, quand on parle du Talmud sans préciser, c'est de celui de Babylone qu'il s'agit.

Le Talmud a été traduit en anglais par le rabbin Adin Steinsaltz. Celui-ci a aussi commencé une traduction française dont plusieurs volumes ont été publiés.

Il est essentiel de bien saisir la portée de ces écrits traditionnels dans le judaïsme. En effet, quand on discute avec un Juif, on pourrait penser que nous avons un fond commun, la Bible. Ce n'est certainement pas faux, mais ce n'est pas tout à fait exact... Car la Bible juive est inséparable de son interprétation traditionnelle donnée par la Mishna et le Talmud. Or, ces interprétations sont souvent loin des interprétations chrétiennes. Les deux communautés croyantes, bien qu'héritières du même livre saint, ne sont pas sur la même longueur d'onde à cause des interprétations et commentaires traditionnels de leurs livres saints.

Par **Hervé Tremblay, OP**

*Professeur au Collège dominicain de philosophie et de théologie (Ottawa)*

**Abhodah Zarah 20a** : Ne jamais faire la louange d'un goy, de peur qu'il ne la croie.

**Abhodah Zarah 22a** : Ne pas fréquenter les goyim ; ils versent le sang.

**Abhodah Zarah 22b** : Les goyim sont impurs parce qu'ils n'étaient pas là au Mont Sinai.

**Abhodah Zarah 25b** : Se méfier des goyim quand on voyage avec eux à l'étranger.

**Abhodah Zarah 26a** : Ne pas recourir à une sage-femme non-juive, qui une fois seule pourrait tuer le bébé. Même si elle était surveillée, elle pourrait lui écraser la tête sans que personne ne puisse le voir.

**Abhodah Zarah 26b T.** : Même le meilleur des goys devrait être abattu.

**Abhodah Zarah 35b** : toutes les filles des incroyants sont niddah (sales, impures) depuis leur naissance.

**Abhodah Zarah 35b** : Ne pas boire du lait tiré par un goy.

**Abhodah Zarah 4b** : Vous pouvez tuer un goy avec vos propres mains.

**Abhodah Zarah 54a** : L'usure peut être pratiquée sur les goyim, ou sur les apostats.

**Abhodah Zarah 26b** : Ceux qui voudraient changer de religion doivent être jetés au fond d'un puits, et oubliés.



# SHIVAYA INFO



**Baba Mezia 24a** : si un juif trouve un objet appartenant à un goyim, il n'est pas tenu de le lui rendre

**Babha Bathra 54b** : La propriété d'un goy appartient au premier juif qui la réclame.

**Babha Kama 113a** : Les juifs peuvent mentir et se parjurer, si c'est pour tromper ou faire condamner un goy.

**Babha Kama 113a** : Les incroyants ne bénéficient pas de la loi et Dieu a mis leur argent à la disposition d'Israël.

**Babha Kama 113b** : Le nom de Dieu n'est pas profané quand le mensonge a été fait à un goy.

**Bamidbar Raba c 21 & Jalkut 772** : Tout juif qui verse le sang de goyim revient à la même chose qu'une offrande à Dieu.

**Chagigah 15b** : Un juif est toujours considéré comme bon, en dépit des péchés qu'il peut commettre. C'est toujours sa coquille qui se salit, jamais son fond propre.

**Choschen Ham 156, 5** : Les clients goyim possédés par un juif, ne doivent pas être démarchés par un autre juif.

**Choschen Ham 183, 7** : Des juifs qui trompent un goy doivent se partager le bénéfice équitablement.

**Choschen Ham 226, 1** : Les juifs peuvent garder sans s'en inquiéter les affaires perdues par un goy.

**Choschen Ham 26, 1** : Un juif ne doit pas être poursuivi devant un tribunal goy, par un juge goy, ou par des lois non-juives.

**Choschen Ham 34, 19** : Les goyim et les serviteurs ne peuvent pas témoigner lors d'un procès.

**Choschen Ham 386, 10** : Celui qui voudrait avouer les secrets d'Israël aux goyim, doit être tué avant même qu'il ne leur dise quoi que ce soit.

**Choschen Ham 388, 15** : Il faut tuer ceux qui donneraient l'argent des Israélites à des goyim.

**Choschen Ham 425, 5** : Il est permis de tuer indirectement un goy, par exemple, si quelqu'un qui ne croit pas en la Torah tombe dans un puits dans lequel se trouve une échelle, il faut vite retirer l'échelle.

**Chullin 91b** : Les juifs possèdent la dignité dont même un ange ne dispose pas.

**Eben Haezar 44, 8** : Sont nuls, les mariages entre les goyim et les juifs.

**Emek Haschanach 17a** : L'âme des goyim vient de la mort et de l'ombre de la mort.

**Ereget Rashi Erod.22 30** : Un goy est comme un chien. Les Écritures nous apprennent qu'un chien mérite plus de respect qu'un goy.

**Hilkhoth goy X, 1** : Ne passez aucun accord avec un goy, ne manifestez jamais de pitié envers un goy. Il ne faut pas avoir pitié des goyim car il est dit : "tu ne jetteras pas sur eux un regard de pitié".

**Hilkhoth Maakhaloth** : Les goyim sont des idolâtres, il ne faut pas les fréquenter.

**Hilkhoth X, 2** : Les juifs baptisés doivent être mis à mort.

**Hilkhoth X, 6** : On peut aider les goyim dans le besoin, si cela nous évite des ennuis par la suite.

**Hilkhoth X, 7** : Où les juifs sont fortement installés, il ne faut plus tolérer la présence des idolâtres.

**Hilkhoth X, 1** : il ne faut pas sauver les goyim en danger de mort.



**Ialkut Simoni 245c** : Répandre le sang des impies est un sacrifice agréable à Dieu.

**Iebhammoth 61a** : Les juifs ont droit à être appelés "hommes", pas les goyim.

**Iore Dea 120, 1** : La vaisselle achetée à des goyim doit être jetée.

**Iore Dea 146, 15** : Leurs idoles [c'est à dire les objets du culte] doivent être détruites, ou appelées par des noms méprisants.

**Iore Dea 147, 5** : Il faut railler les objets du culte goy, il est interdit de souhaiter du bien à un goy.

**Iore Dea 148, 12 H** : On peut prétendre se réjouir avec les goyim pendant leurs fêtes, si cela permet de cacher notre haine.

**Iore Dea 151, 11** : Il est interdit de faire un présent à un goy, cela encourage l'amitié.

**Iore Dea 151, 14** : Il est interdit de concourir à la gloire d'un goy.

**Iore Dea 153, 1** : Les nourrices non-juives conduisent les enfants à l'hérésie.

**Iore Dea 154, 2** : Il est interdit d'enseigner un métier à un goy.

**Iore Dea 157, 2 hagah** : Si un juif a la possibilité de tromper un goy, il peut le faire.

**Iore Dea 159, 1** : Suivant la Torah, il est autorisé de prêter de l'argent à un goy avec intérêt.

Toutefois, certains des anciens n'ont pas reconnu ce droit dans des cas de vie ou de mort.

Aujourd'hui, ce droit est accordé dans n'importe quelle circonstance.

**Iore Dea 198, 48** : Les femmes Juives sont contaminées par la simple rencontre de goyim.

**Iore Dea 377, 1** : Il faut remplacer les serviteurs goyim morts, comme les vaches, ou les ânes perdus. Il ne faut pas montrer de sympathie pour le juif qui les emploie.

**Iore Dea 81, 7 Ha** : Un enfant ne doit pas être allaité par une nourrice non-juive, car son lait lui donnera une nature maléfique.

**Jalkut Rubeni Gadol 12b** : Les âmes des goyim proviennent d'esprits impurs qu'on nomme porcs.

**Kallah 1b, 18** : Le juif peut se parjurer la conscience claire.

**Kerithuth 6b p. 78** : Les juifs sont des humains, non les goyim, ce sont des animaux.

**Kethuboth 110b** : Pour l'interprétation d'un psaume un rabbin dit : " le psalmiste compare les goyim à des bêtes impures ".

**Makoth 7b** : On est innocent du meurtre involontaire d'un Israélite, si l'intention était de tuer un goy ; tout comme on est innocent du meurtre accidentel d'un homme, quand l'intention était d'abattre un animal.

**Orach Chaiim 20, 2** : Les goyim se déguisent pour tuer les juifs.

**Orach Chaiim 225, 10** : Les goyim et les animaux sont utilisés de manière équivalente dans une comparaison.

**Orach Chaiim 57, 6a** : Il ne faut pas avoir plus de compassion pour les goyim que pour les cochons, quand ils sont malades des intestins.

**Peaschim 25a** : Il faut éviter l'aide médical des goyim.

**Pesachim 49b** : Il est permis de décapiter les goyim le jour de l'expiation des péchés, même si cela tombe également un jour de sabbat. Rabbin Eliezer : "Il est permis de trancher la tête d'un idiot, un membre du peuple de la Terre (Pranaitis), c'est-à-dire un animal charnel, un Chrétien, le jour de l'expiation des péchés et même si ce jour tombe un jour de sabbat ". Ses disciples répondirent : " Rabbi ! Vous devriez plutôt dire "de sacrifier" un goy. " Mais il répliqua : " En aucune façon ! Car lors d'un sacrifice, il est nécessaire de faire une prière pour demander à Dieu de l'agréer, alors qu'il n'est pas nécessaire de prier quand tu décapites quelqu'un."

**Rosch Haschanach 17a** : L'âme d'un goy descend en enfer pour toutes les générations.



# SHIVAYA INFO



**Sanhédrin 52b:** L'adultère n'est pas défendu avec la femme d'un goy, parce que Moïse n'a interdit que l'adultère avec "la femme de ton prochain", et les goy s ne sont pas des prochains.

Sanhedrin 57a: si un juif tue un goy, il ne sera pas condamné à mort. Ce qu'un juif vole d'un goy, il peut le garder.

Sanhedrin 57a: Un juif n'est pas obligé de payer le salaire redevable à un goy.

Sanhedrin 58b : Si un goy frappe un juif, il faut le tuer, car c'est comme frapper Dieu.

Sanhedrin 59a : Les goyim qui chercheraient à découvrir les secrets de la Loi d'Israël commettent un crime qui réclame la peine de mort.

Sanhedrin 90a: Ceux qui lisent le nouveau testament (chrétiens) n'auront pas de place dans le monde à venir.

**Schabbath 145b :** Les goyim sont impurs parce qu'ils mangent de la nourriture impure.

**Schabbouth Hag. 6d:** Les juifs peuvent jurer faussement en utilisant des phrases à double sens, ou tout autre subterfuge.

**Schene Luchoth Haberith p. 250b :** Bien qu'un goy ait la même apparence qu'un juif, il se comporte envers les juifs de la même manière qu'un singe envers un homme.

**Sepher Ikkarim III c25 :** Il est permis de prendre le corps et la vie d'un goy.

Sepher Ou Israël 177b : Si un juif tue un goy, ce n'est pas un péché.

Shabbath 116a (p. 569) : Les juifs doivent détruire les livres des goyim (nouveau testament).

**Tosaphot, Jebamoth 94b :** Lorsque vous mangez en présence d'un goy c'est comme si vous mangiez avec un chien.

**Yebamoth 98a :** Tous les enfants des goyim sont des animaux

**Zohar I, 131a :** Les goyim souillent le monde. Le juif est un être supérieur

Zohar I, 160a : Les juifs doivent en permanence tenter de tromper les goyim.

Zohar I, 219b : Les princes goyim sont des idolâtres, ils doivent mourir.

Zohar I, 25a : Les goyim doivent être exterminés car ce sont des idolâtres.

Zohar I, 25b : Ceux qui font du bien à un goy, ne se relèveront pas des morts.

Zohar I, 28b, 39a : Les meilleures places dans les Cieux sont pour ceux qui tuent les idolâtres.

Zohar I, 28b : Les goyim sont les enfants du serpent de la Genèse.

Zohar I, 46b, 47a : L'âme des goyim est d'une origine théologique impure.

Zohar II 64b : Les goyim sont idolâtres, ils sont comparés aux vaches et aux ânes.

Zohar II, 19a : La captivité des juifs prendra fin lorsque les princes goyim seront morts.

Zohar II, 43a : L'extermination des goyim est un sacrifice agréable à Dieu.

Zohar II, 64b : Le taux de naissance des goyim doit être diminué matériellement.

**Hannibal GENSERIC**

<https://numidia-liberum.blogspot.com/2021/02/le-talmud-revele-voici-comment-les.html>